

CONTRIBUTION

Mars 2021

Le 31 décembre 2023, le tri à la source des biodéchets doit être généralisé. En parallèle, la Taxe Générale sur les Activités Polluantes doit augmenter et, afin ne pas peser excessivement sur le budget du service, les quantités d'ordures ménagères enfouies ou incinérées doivent être réduites.

Afin d'apporter des éléments d'analyse et d'aide à la décision à Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté, le conseil de développement s'est saisi de ce sujet en 2020. Il souhaite apporter son regard aussi bien sur le choix de gestion des biodéchets que sur la démarche de prévention et sensibilisation associée.

Rappel de la démarche du conseil de développement :

- > Recherche bibliographique et synthèse des études
- > Recherche de retours d'expériences
- Entretiens avec des collectivités : le syndicat Cyclad (en visioconférence), le Pays Voironnais (en réunion et visite du site de La Buisse)
- Retours d'entretiens courts téléphoniques : Communauté de communes du massif du Vercors, Communauté de communes de l'Oisans
- Groupes de travail pour échanger entre membres du conseil de développement
- Entretiens avec Geneviève Moreau-Glénat, Vice-présidente à la gestion et la valorisation des déchets et Richard Verney, Responsable du service



1. Contexte et objectifs

Le cadre légal qui donne le cap

La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (TECV) du 17 août 2015 prévoyait la généralisation du tri à la source des biodéchets pour 2025. La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire du 10 février 2020 a avancé la date au 31 décembre 2023, conformément aux exigences de la directive-cadre sur les déchets révisée en 2018.

La collecte séparée des biodéchets des ménages relève de la compétence des collectivités, qui l'organise dans le cadre de son service public. La collectivité collecte également des « non ménages » qui produisent des déchets assimilés à ceux des ménages.

Biodéchets: Déchets alimentaires ou de cuisine issus des ménages, des restaurants, des traiteurs ou des magasins de vente au détail, déchets comparables provenant des usines de transformation de denrées alimentaires, mais aussi déchets biodégradables de jardin ou de parc.

Trier à la source les biodéchets, une exigence

Le tri à la source des biodéchets présente bien des avantages :

- → Détourner des ordures ménagères résiduelles une fraction pouvant faire l'objet d'une valorisation matière.
- → Lorsque les OMR¹ sont incinérées, la diminution de la part de déchets organiques dans les OMR permet d'augmenter le pouvoir calorifique du flux.
- → L'instauration de dispositifs de tri à la source des biodéchets contribue à la diminution des tonnages de déchets ménagers et assimilés traités par les collectivités et donc à la limitation de l'extension ou la création d'installations de traitement de déchets.
- → Valoriser les déchets organiques en un amendement de qualité ayant vocation à retourner au sol, enjeux particulièrement important pour :
 - Augmenter le taux de matière organique dans les sols et contribuer à leur fertilité et à leur activité biologique.
 - Stocker du carbone dans le sol et atténuer le changement climatique.
- → Dans le cas de la méthanisation, obtenir en plus une valorisation énergétique grâce à la production de biogaz.
- → Dans les collectivités les ayant mis en place, les performances des collectes de déchets recyclables se sont vues augmenter, réduisant d'autant plus les quantités d'OMR. Le tri par l'habitant des biodéchets permet une responsabilisation et une remobilisation citoyenne en faveur du tri. Ce 1^{er} geste de tri vient ensuite booster les

¹ Ordures Ménagères Résiduelles

autres filières : verre, emballages, papier... et améliore ainsi les performances globales de recyclage.

Avant de trier, un objectif : réduire la quantité de déchets produits

Il faut garder à l'esprit que la prévention des déchets reste la priorité dans la hiérarchie des modes de valorisation. La réduction de la production de déchets par la prévention et la lutte contre le gaspillage alimentaire doivent constituer des objectifs prioritaires du plan d'action.

→ Lutter contre le gaspillage alimentaire

Il est recommandé de mettre en œuvre les actions de lutte contre le gaspillage alimentaire dans l'ordre de priorité suivant :

- La prévention du gaspillage alimentaire (pour limiter le gaspillage alimentaire, la sensibilisation des ménages peut porter sur : l'acte d'achat (utilisation d'une liste de courses, attention portée aux dates de péremption...) ; le stockage des aliments et la gestion des stocks (utilisation rationnelle du réfrigérateur) ; la gestion des quantités cuisinées ; la gestion des restes.
- L'utilisation des invendus propres à la consommation humaine, par le don ou la transformation.
- La valorisation destinée à l'alimentation animale.

La lutte contre le gaspillage alimentaire comprend la sensibilisation et la formation de tous les acteurs, la mobilisation des acteurs au niveau local et une communication régulière auprès des consommateurs, en particulier dans le cadre des programmes locaux de prévention des déchets.

→ Limiter la coupe des végétaux, laisser sur place

Un autre levier d'action pour limiter la production de déchets végétaux, c'est évidemment d'en limiter la production chez soi. La limitation de l'arrosage, de la fertilisation, l'utilisation de végétaux à pousse lente, sont autant de moyens de réduire les quantités de déchets organiques produits au jardin.

Le traitement des espaces verts et jardinés peut être moins intensif. Il est possible de limiter la tonte régulière à une partie seulement des pelouses en laissant l'autre évoluer plus naturellement ce qui limite les quantités d'herbe coupée et favorise la biodiversité végétale et animale. L'herbe coupée peut être laissée sur place après la tonte en utilisant des tondeuses spéciales (mulcheuses ou tondeuses à cylindre hélicoïdal).

→ Limiter les apports en déchèterie de déchets verts

Le conseil de développement considère comme important le développement des valorisations sur place des déchets verts (paillage, broyat pour le compost...) par la constitution d'une offre en broyage. Cela permettrait de réduire les apports en déchèterie (et réduirait in fine le besoin de surfaces en déchèterie). Sur ce point, l'offre du Pays Voironnais paraît exemplaire :

- Mise à disposition de petits broyeurs électriques : 20 € la journée en venant chercher le matériel dans 2 points de retrait, à terme 3 points de retrait. Le broyat est ensuite utilisé soit en matière sèche dans le compost, soit en paillage. Le service est développé par l'association La coccinelle verte, une structure d'insertion.
- Déplacement d'un gros broyeur à domicile : sur rendez-vous, avec l'établissement d'un devis selon le volume. L'aide de la collectivité est de 45 €/heure (coût de 90 €). La prestation dure souvent 1/2h. Le service est également développé par l'association La coccinelle verte, une structure d'insertion.
- Aide à l'achat de broyeurs, une aide au prorata du nombre de personnes qui se groupent pour l'achat.
- Achat programmé d'un gros broyeur professionnel qui sera utilisé par les communes. Les habitants pourront le louer à la journée. Une formation des agents communaux est prévue. Le conseil de développement insiste sur le besoin d'accompagnement et d'assistance sur ce type d'équipement.

2. Les solutions de gestion

Tri à la source, trois catégories de solutions

Si le tri à la source des biodéchets devient ainsi la norme, les collectivités disposent généralement de deux catégories de solutions :

- Renforcer les pratiques de gestion de proximité : c'est le compostage domestique ou partagé (en pied d'immeubles ou à l'échelle d'un quartier) avec traitement in situ
- Mettre en place une collecte séparée des biodéchets (en porte-à-porte ou en apport volontaire) avec traitement centralisé (plateforme de compostage ou unité de méthanisation).

Le conseil de développement identifie une troisième catégorie de solution, qui combine gestion de proximité et collecte :

Développer un système de "compostage de proximité public", avec des composteurs gérés par la collectivité et dont le contenu est transféré sur une plate-forme de compostage pour finaliser la production de compost, si nécessaire.

Ces différentes approches ne s'excluent pas, elles peuvent être complémentaires.

Les retours d'expériences de collectivités contactées par le conseil de développement couvrent ces trois catégories de solutions :

- Gestion de proximité : Communauté de communes du Massif du Vercors en totalité, Pays Voironnais et Cyclad en complément de la collecte
- Collecte : Pays Voironnais et Cyclad
- Compostage public : Communauté de communes de l'Oisans

Analyse Avantages / Contraintes de chaque solution

Action	Gestion de	e proximité	Compostage de	Compostage de proximité public		t traitement
	Avantages	Contraintes	Avantages	Contraintes	Avantages	Contraintes
Transport	 ➢ Proximité (adossé au logement ou très proche pour du collectif) ➢ Moins de transport routier 		➤ Moins de transport qu'en collecte car fréquence bien moins régulière - fréquence adaptée	➤ Des composteurs vers la plate-forme de compostage		➤ Du point de collecte au point de valorisation
Localisation d'emplaceme nts	➤ Pour une bonne part chez des particuliers ou de l'habitat collectif ➤ Pas de grosses unités de traitement (usines de compostage ou unité de méthanisation) ➤ A sa place, y compris en ville, dès lors qu'il existe des jardins privatifs ou des espaces verts communs	➤ Besoin de place pour les composteurs partagés (entre 3 et 5 composteurs côte-à côte)	➤ A sa place, y compris en ville, dès lors qu'il existe des jardins privatifs ou des espaces verts communs	➤ En trouver sur de l'emprise publique ➤ Demande moins de surface que les composteurs collectifs car parfois une seule étape du processus de production du compost mais demande sûrement plus de place qu'un PAV ➤ Besoin d'un terrain pour la plate-forme de compostage		➤ En trouver pour les points de collecte collectifs à proximité des PAV² existants ➤ Consommation de foncier / Besoin d'un terrain pour la plate-forme de compostage ou l'unité de méthanisation

² Points d'Apport Volontaire

Type de déchets acceptés	 ➢ Déchets alimentaires ➢ Déchets de jardin qui ne sont pas utilisés pour le paillage ➢ Certains déchets de maison (mouchoirs, cendres) ➢ Sous certaines conditions, les déchets des gros producteurs peuvent être traités sur des installations de gestion de proximité (ex : cantines et restaurants). 	 ➤ Accepte peu les mauvais herbes, les produits carnés, les coquillages et coquilles d'œuf ➤ Avoir un complément de matières sèches 	 Déchets alimentaires ➤ Certains déchets de maison (mouchoirs, cendres) 	 N'accepte pas les déchets de jardin Avoir un complément de matières sèches 	 ➤ Tous déchets alimentaires ➤ Déchets de maison (mouchoirs, essuie-tout) 	 ➢ N'accepte pas les déchets de jardin ➢ Bien calibrer son matériel pour éviter le dépôt de déchets verts ➢ Risque de dépôt de déchets indésirables
Achats de matériel	➤ Un certain nombre de particuliers a déjà un composteur.	 ➤ Achats de 3 à 5 bacs par point de collecte collectif ➤ Mise à disposition à prix négocié pour les particuliers 		➤ Achat de moyens de pré- collecte + des bacs + camion + petit matériel de gestion		➤ Achat de moyens de pré- collecte (bio-seaux ajourés) et collecte (matériel de collecte bi- compartimentée ?)
	➤ Suivi en direct par les particuliers de leurs composteurs,	➤ Formation de référents composteurs pour les sites collectifs :	➤ Fiabilité du suivi des composteurs par les agents publics, réactivité	➤ Avoir du personnel tout au long de l'année (congés, absences,		 Avoir un suivi pour le nettoyage des points de collecte plus

Suivi des composteurs ou PAV	compost directement disponible dont chacun maîtrise la qualité	le suivi d'un composteur partagé nécessite une maîtrise technique et des interventions régulières. Le recours à un usager en tant que référent ne garantit pas la pérennité du composteur, il doit être assisté par une structure complémentaire (association, collectivité,). > Avoir suffisamment de personnes pour assurer un suivi continu (vacances, perte de motivation,) > Peut être obligé de recourir au personnel communal pour le suivi (vidange) > Former les particuliers		formation) pour bien suivre en permanence		souvent que pour les autres PAV
------------------------------------	--	---	--	---	--	---------------------------------

Moyens humains	➤ Montée en compétence du personnel avec les formations de maîtres composteur / travail plus qualifié / savoirs transférables de la sphère de l'économie verte	➤ Des besoins humains importants pour la mise en place et le suivi. Les charges de personnel représentent en moyenne 50 % des charges pour la gestion de proximité (ex : pour les sites de compostage collectifs 1 ETP pour le suivi de 170 sites (brassage- retournement- récolte-alimentation en broyat- gestion des problèmes divers))	➤ Montée en compétence du personnel avec les formations de maîtres composteur / travail plus qualifié / savoirs transférables de la sphère de l'économie verte	➤ Consacrer des RH à cette activité (ex : Communauté de communes de l'Oisans : 1,8 ETP pour 200 sites)		➤ Consacrer des RH à cette activité ➤ Importance des moyens humains pour la valorisation des biodéchets
Coût de fonctionn ent	➤ Apporte une solution viable là où le gisement de biodéchets à collecter ne justifie pas le déplacement d'un camion de collecte ➤ Rapport coûts/bénéfices intéressant		➤ Rapport coûts/bénéfices intéressant		➤ Une optimisation globale du service pourrait permettre de faire la collecte à coûts constants (substitution de collectes), mais ce n'est pas forcément systématique	

Adhésion de la population

- ➤ Moteur de voir directement le produit obtenu suite à son geste de tri / Compost qu'on peut directement utiliser chez soi et dont la qualité est connue
- ➤ Incitation par la vente de composteurs à prix modiques
- > Pour les composteurs collectifs, participe à la création de lien social en habitat collectif et dans les quartiers. C'est grâce à ce lien social qu'une communauté de personnes arrive à se sentir suffisamment responsable pour accepter de participer en commun à la gestion de ses déchets.

- ➤ Demande un investissement personnel en temps et un apprentissage de la pratique, une "charge" en plus, encore plus pour un site collectif
- ➤ Sites collectifs: lourds à gérer pour les copropriétés, risque de "désappropriation" si un trop grand nombre de personnes qui ne se connaissent pas utilisent le même site
- ➤ Frein des nuisances possibles si mauvaise gestion du compostage (odeurs, nuisibles)
- ➤ Motivation des usagers, à entretenir

- > Facilité du geste
- ➤ Incitation par le don de compost aux habitants ou son achat à prix modique
- ➤ Implication de l'intercommunalité par un processus "d'assistance sous contrôle" (pas seulement une mise à disposition de PAV)
- ➤ Suivi facilité du dépôt de déchets verts dans les composteurs
- ➤ Importance d'une expérimentation pour mesurer l'adhésion de la population
- ➤ Participe à la création de lien social en habitat collectif et dans les quartiers. C'est grâce à ce lien social qu'une communauté de personnes arrive à

- ➤ Frein des nuisances possibles dans l'espace public, propreté du site de compostage
- ➤ Bien calibrer son matériel pour éviter le dépôt de déchets verts
- > Facilité du geste
- ➤ Incitation par le don de compost aux habitants ou son achat à prix modique
- ➤ Acceptation de l'ensemble des biodéchets
- ➤ Un traitement par un professionnel (compostage ou méthanisation) permet une réduction des risques de mauvaise gestion (odeurs, mauvaise qualité, impacts sur l'environnement).
- ➤ Importance d'une expérimentation pour mesurer l'adhésion de la population

- ➤ Frein des nuisances possibles dans l'espace public, propreté du PAV, accueil mitigé de la population
- ➤ Anonymat de la production de déchets

	 ➤ Imposer un site de compostage collectif dans les nouveaux projets d'urbanisation (emplacement prévu dès le départ) ➤ Importance d'une expérimentation pour mesurer l'adhésion de la population 	se sentir suffisamment responsable pour accepter de participer en commun à la gestion de ses déchets. > Prévoir les sites de compostage collectif dans les nouveaux projets d'urbanisation (emplacement prévu dès le départ)		
Intérêt pédagogiqu e	➤ A l'intérêt de sensibiliser les citoyens sur toutes les questions liées à la gestion des déchets (diminution à la source, lutte contre le gaspillage alimentaire, etc.) et de les responsabiliser.	➤ A l'intérêt de sensibiliser les citoyens sur toutes les questions liées à la gestion des déchets (diminution à la source, lutte contre le gaspillage alimentaire, etc.) et de les responsabiliser.		
	 Présente un intérêt pédagogique auprès des scolaires 	➤ Présente un intérêt pédagogique auprès des scolaires		
	➤ Les actions de promotion du compostage peuvent	➤ Les actions de promotion du compostage peuvent		

Valorisation	être des outils pédagogiques intéressants pour organiser d'autres actions autour du sol, de la biodiversité et des jardins.	être des outils pédagogiques intéressants pour organiser d'autres actions autour du sol, de la biodiversité et des jardins.		
	➤ Valorisation en compost (procure un amendement gratuit pour le jardinage domestique)	➤ Valorisation en compost	➤ Valorisation par la méthanisation ou en compost normé répondant aux exigences réglementaires	➤ Avoir des débouchés pour les sous-produits

Combiner gestion de proximité et collecte ?

Le conseil de développement reprend les analyses de l'ADEME sur la combinaison des solutions. Il y a deux postures pour les collectivités réalisant une collecte séparée des biodéchets :

- La complémentarité entre la gestion de proximité et la collecte séparée : pour mettre l'accent sur un type d'habitat (limiter les collectes en habitat rural et proposer de la collecte sur les zones urbaines denses ou au contraire favoriser le compostage partagé en habitat collectif), pour étendre le type de déchets valorisés (déchets carnés en collecte séparée, déchets verts en compostage) ou encore pour mieux s'adapter aux contraintes et aux besoins des usagers.
- La concurrence : au contraire, certaines collectivités ne développent pas le compostage de proximité afin de concentrer les tonnages vers la collecte et les installations de traitement associées (souvent des collectivités peu denses gérant les installations en régie).

3. La méthodologie

Méthodologie pour la mise en œuvre d'une démarche de gestion de biodéchets

Le Conseil de développement reprend les recommandations méthodologiques de l'ADEME pour développer une démarche de tri à la source des biodéchets.

L'ADEME recommande en premier lieu la réalisation d'un état initial du territoire, afin de mettre en place un plan d'action pour la généralisation du tri à la source des biodéchets adapté à son contexte et au gisement organique pouvant faire l'objet d'une valorisation.

Cet état initial comporte :

- L'identification des outils de prévention de production de biodéchets présents (actions de communications autour du gaspillage alimentaire, réseaux existants, plans locaux de prévention des déchets et actions engagées).
- Une étude des gisements et des débouchés potentiels de biodéchets produits sur le territoire, de leurs modes de traitement disponibles. Calculs des flux actuels collectés si une collecte est mise en place ainsi que les débouchés actuels. Réalisation de campagne de caractérisation locale des déchets (OMR et biodéchets) afin de suivre la qualité du tri et de déterminer les quantités de fermentescibles restant dans les OMR pour les différentes zones du territoire (zones rurales, urbaines pavillonnaires, centre-ville, habitant dense, ...). Cette étape donne un indicateur sur les quantités potentiellement extractibles à détourner. Cette

campagne est indispensable pour adapter à chaque partie du territoire des solutions de tri à la source des biodéchets.

- Une évaluation des coûts globaux du service public de la gestion des déchets.
- L'identification des compétences locales et des initiatives existantes sur le territoire (guides et maîtres composteurs, outils de communication existants, réseaux d'accompagnement ou de soutien...).
- Une démarche de construction de la filière en transversalité et concertation avec l'ensemble des acteurs concernés sur le territoire, qu'ils soient individuels (citoyens collecteurs et utilisateurs, agriculteurs utilisateurs) ou collectifs (associations, réseaux d'acteurs), acteurs publics (établissements scolaires, établissements de santé...) ou privés (groupements de gros producteurs, prestataires de collecte ou de traitement).
- La connaissance de la satisfaction des usagers sur le service public et sa motivation pour trier un flux supplémentaire.
- Une **phase test** vient confirmer les options techniques et organisationnelles actées lors de la phase d'étude en amont de la généralisation à l'ensemble des zones du territoire concerné. Près de la moitié des collectivités en réalise une. La durée de cette phase varie de 2 mois à un an.

Pour la gestion de proximité, il est recommandé de :

- Ne pas se contenter de doter les usagers de composteurs mais les conseillers, les former, épauler les référents et les volontaires pour le compostage partagé, entretenir la motivation, suivre les sites dans la durée, connaître les pratiques des usagers
- Avoir à disposition du substrat carboné et structurant (broyat de bois, paille, etc.)
- Porter de l'attention pour créer du lien social. Dans la pratique, de multiples occasions permettent de créer ce lien, comme l'installation des bacs à compost, la distribution du compost produit, la visite des guides composteurs, etc. Le caractère convivial émanant des rencontres de voisinage est vraiment un atout pour la réussite des opérations.
- Faire une évaluation précise du budget de l'opération, en intégrant :
 - pour les charges :
 - Coût des composteurs ;
 - Autres équipements éventuels : broyeur ;
 - Actions de communication : conception des outils de communication (plaquettes, panneaux d'exposition, guide du compostage...), impression, frais d'affranchissement ;
 - Accompagnement : financement d'un ou plusieurs postes en interne et/ou d'une structure relais ;
 - Études complémentaires éventuelles : sondages, caractérisation des ordures ménagères résiduelles ;
 - Suivi et évaluations.
 - pour les recettes :

- Subventions sur les composteurs ;
- Vente éventuelle de composteurs aux ménages ;
- Subventions sur les actions d'animation et d'accompagnement.

Pour la mise en place d'une collecte séparée des biodéchets, le conseil de développement attire l'attention sur les recommandations suivantes :

- Une multitude d'aspects jouent un rôle clé dans l'échec ou le succès du dispositif : cela va du choix des matériels (sacs, bio-seaux, bacs, véhicules de collecte...), à l'organisation de la collecte (notamment la fréquence), le contrôle qualité par les équipes, la communication, les solutions de traitement disponibles ou à créer et leur phasage, la pérennité des débouchés... Tous ces choix se font en croisant les enjeux, notamment d'acceptabilité par l'usager, de prévention des nuisances (odeurs, insectes...) et de maîtrise des coûts.
- Il faut privilégier un contact direct avec les usagers lors de la dotation en équipements.
- Les retours d'expérience montrent qu'il est plus efficace d'interdire les déchets verts dès le début de la collecte pour éviter que cela soit considéré comme une détérioration du service par les usagers.
- Si le choix d'une collecte est fait, il sera important de se positionner sur la complémentarité avec la gestion de proximité.

La nécessité d'une démarche de communication soutenue

Le sujet de la communication sur la gestion des déchets est essentiel pour le territoire de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté. Ainsi le conseil de développement reprend les recommandations de l'ADEME sur ce que peut revêtir la démarche de communication sur la gestion des biodéchets.

Conduire une campagne d'information soutenue et réitérée auprès des usagers, pour préparer, expliquer, accompagner et assurer l'installation dans la durée des changements. La communication doit être d'autant plus pédagogique et de proximité que les changements sont importants. La mise en place effective de la collecte séparée implique un nouveau tri par les usagers du service. L'accompagnement des changements de comportement n'est pas à négliger, de manière à ce qu'ils comprennent les enjeux, adoptent de nouvelles pratiques et adhèrent à la nouvelle organisation du service. Cette communication de proximité pourra être renouvelée en cas de baisse de la qualité du tri, ou d'un taux de participation faible. Par la suite (comme c'est le cas pour les recyclables : verre et emballages notamment) la communication restera nécessaire pour maintenir le geste de tri et l'absence d'indésirables : rappel régulier des consignes, calendriers de collecte, mais aussi retour d'information sur les quantités, la qualité des flux collectés et la valorisation du produit.

De plus, le changement global du service accompagné de moyens de communication importants est profitable aux performances de tri de tous les flux des déchets.

S'appuyer sur les associations locales

Les associations locales constituent un relais important de l'information auprès de la population. Elles disposent d'une bonne connaissance du territoire (environnement, habitants...) et peuvent faciliter l'organisation de réunions d'informations. S'appuyer sur leur réseau est essentiel pour communiquer auprès du grand public et faciliter l'acceptation du projet. La communication doit permettre de lever un certain nombre de préjugés à l'égard du compostage et d'établir une relation de confiance, notamment avec les riverains.

Rencontrer la population lors de réunions publiques ou de « rendez-vous citoyens »

Les élus doivent impérativement aller à la rencontre des usagers en organisant des réunions publiques de proximité. Elles sont l'occasion de présenter le projet, de répondre aux questions et de lever les préjugés sur la filière. Les « rendez-vous citoyens » consistant à organiser des permanences sur le terrain, avec des parcours pédagogiques, sont également des moyens efficaces pour rencontrer les habitants. La distribution du nouveau matériel de tri est un moment privilégié pour rencontrer la population. Quel que soit le mode de distribution choisi : distribution au porte-à-porte ou lors de permanences, ce moment est idéal pour sensibiliser les usagers, tant sur l'intérêt de la filière que sur les nouvelles consignes à respecter. La collectivité doit profiter de ces rencontres pour faire passer l'ensemble de son message. Elle doit donc maîtriser pleinement les messages diffusés et s'assurer de la clarté des informations transmises. Si cette mission est réalisée par un prestataire extérieur, la collectivité doit être extrêmement vigilante à la qualité de la communication mise en œuvre.

Renouveler régulièrement son message

Pour ne pas que les messages se perdent, il convient de les renouveler en établissant un plan de communication pluriannuel. Après le lancement de la filière, diverses opérations de communication peuvent être mises en œuvre pour encourager la participation et faire connaître le produit (affichage sur des bennes, journées portes-ouvertes de la plateforme, distribution gratuite de compost lors de manifestations publiques, distribution de sacs compostables...). La distribution de compost auprès des particuliers est un moyen efficace pour les sensibiliser à la qualité du tri.

Etant donnée la nécessaire implication des populations, les opérations de promotion de la gestion domestique des biodéchets des ménages doivent être abordées sous un angle sociologique pour avoir une chance de réussir et surtout d'être pérennes. Les collectivités ayant engagé de telles opérations ont donc tout intérêt à ne pas négliger cette approche sociologique et à y impliquer autant que possible leurs propres services sociaux ou autres collaborateurs compétents dans le domaine social.

4. Les propositions du conseil de développement

La prise de décision par la Communauté de communes, regard du conseil de développement

La Communauté de communes est face à une décision ; comment intensifier le tri à la source des biodéchets ? Le conseil de développement apporte son analyse sur le contexte de cette décision.

Nous pensons qu'un bon projet de gestion des biodéchets repose d'abord sur une bonne connaissance de l'existant puis sur une bonne communication. Pour fonctionner, la simplicité qu'il apporte, la moindre contrainte pour les foyers, le bon accueil des habitants seront des atouts. Il gagne à se baser sur les expériences et les usages des habitants. Ses objectifs seront tout autant environnementaux que financiers avec un coût maîtrisé. L'échéance relativement courte doit être appréhendée non comme une contrainte mais commune une opportunité. Pour cela, un soutien marqué et volontariste des élus et des services sera essentiel dans la réussite du projet.

Comme force, nous pouvons compter sur un réseau de points d'apport volontaire déjà en place. Nous avons également un espace rural important sur le territoire, ce qui facilite le compostage individuel, et pourrait participer à réduire d'autant les quantités à collecter. La Communauté de communes, renouvelée avec les élections, pourra également profiter d'une dynamique nouvelle. A nous également de savoir tirer tous les bénéfices des nombreux travaux de qualité de l'ADEME, sur lesquels s'appuyer.

Nous devrons être attentifs aux freins que sont le besoin d'un forte dynamique politique ou une vision politique qui pourrait être insuffisamment éclairée par manque de connaissances, une méthodologie qui ne facilite pas la prise de décision ou le bon déploiement d'un mode de gestion mais aussi la mauvaise acceptation par le public d'une solution peu adaptée, onéreuse ou qui n'a pas pu se déployer avec une bonne communication.

Nous devrons être vigilants quant à l'éventualité d'une explosion des coûts, d'une collecte pas optimale ou d'un système qui répond mal aux besoins locaux. Nous savons que les personnes contre un choix de gestion se feront plus entendre que ceux qui sont pour ; nous devrons savoir prendre en compte cet effet. La crise sanitaire et économique pourrait faire redescendre dans les rangs de priorités cette politique, autant du point de vue des élus que des usagers. Nous craignons que cela ne permette pas de prendre le temps de la réflexion et d'avoir le recul nécessaire pour faire le bon choix.

Nous avons l'opportunité de faire baisser le tonnage d'ordures ménagères à enfouir ou brûler (et limiter ainsi l'effet de la TGAP), d'éviter d'enterrer ou de brûler des éléments qui peuvent être revalorisés. Nous pouvons développer une réelle circularité de ces déchets avec une filière de valorisation en biogaz ou en compostage. Nous souhaitons que le tri des biodéchets devienne un réflexe de la part de la population, et même que cela participe à une prise de conscience de l'impact des déchets et une réduction à la source. Nous faisons le vœu d'une politique de gestion des biodéchets efficace et économe pour l'intercommunalité et pour les usagers et d'un service rendu apprécié par les usagers. Si nous faisons le choix de la collecte, nous souhaitons pouvoir être satisfaits d'avoir mis en place une collecte optimale et vertueuse, une collecte effective avec de bons ratios. Faisons en sorte que, tous ensemble, on mette en place cette action demandée par l'Etat de façon qu'elle soit reçue positivement par nos concitoyens, et non pas comme une contrainte supplémentaire, ce qui serait alors l'annonce d'un échec annoncé.

Les facteurs d'adhésion sont d'importance majeure car les quantités détournées par un système de gestion ne semblent pas toujours très importantes (30 % de biodéchets dans les caractérisations chez Cyclad après 34 000 composteurs distribués gratuitement et 25 % au Pays Voironnais alors que la collecte en porte-à-porte se fait depuis 1999).

Mobiliser des financements par le biais d'une expérimentation sur une partie du territoire.

Aides 2021

ADEME

✓ « Actions en faveur de la transition écologique dont le recrutement d'un animateur biodéchets »

Soutien aux projets qui permettent de faire évoluer les mentalités, comportements et actes d'achats, dans tous les domaines d'intervention de l'ADEME.

Toutefois, pour bénéficier de l'aide de l'ADEME et afin d'être conforme à la règlementation, les aides via cet organisme ne seront envisageable uniquement si le PLPDMA est adopté ou en cours d'adoption par l'EPCI;

Le lien:

https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/actions-faveur-transition-ecologique

La Région

✓ « Financer mes équipements pour trier à la sourcer et valoriser les biodéchets »

Le projet : Valoriser les biodéchets. Plus précisément, vous recherchez de l'aide pour mettre en place du compostage, gérer vos déchets verts et collecter les déchets alimentaires.

Le lien:

https://www.auvergnerhonealpes.fr/aide/229/289-financer-mes-equipements-pour-trier-a-la-source-et-valoriser-les-biodechets-environnement-energie.htm

Sources bibliographiques:

- Fiche technique Prévention / Gestion de proximité des biodéchets ADEME Octobre 2015
- Collectivités, comment réussir la mise en œuvre du tri à la source des biodéchets? Clés de lecture et recommandations de l'ADEME ADEME Avril 2017
- Etude technico-économique de la collecte séparée des biodéchets ADEME Janvier 2018
- La collecte séparée des biodéchets, une solution d'avenir, Guide pratique Réseau Compost Plus –
 2018
- Tri à la source et collecte séparée des biodéchets ADEME Février 2019







Conseil de développement de Saint-Marcellin Vercors Isère Communauté

Maison de l'intercommunalité 7 rue du colombier CS20063

38162 Saint-Marcellin cedex

04 76 38 45 48 (bientôt en service)

conseil.developpement@saint marcellin-vercors-isere.fr